



ENQUÊTE PUBLIQUE DU VENDREDI 28 février 2020
BO 09 2020

Commune de Crans-Montana
Enquête publique

Secteur Mollens

Requérant : Madame Gex-Collet Delphine, par Graphos Sàrl, Rue Principale 2, 1978 Lens

Auteur des plans : Graphos Sàrl Atelier d'Architecture, Rue Principale 2, 1978 Lens

Projet : Transformation et agrandissement d'un chalet existant avec création d'un accès

Cette demande nécessite les dérogations suivantes :

Dérogation à l'art. 86 al. 4 let b. RCCZ, non-respect de l'alignement à l'axe de la route.

Dérogation à l'art. 94 RCCZ al. 3, pour un projet de route privée contraire aux normes VSS.

Dérogation à l'art. 32 al. 13 RCCZ, toiture plate annexe dans une zone de toiture à pans.

Dérogation à la distance à zone forestière.

Dérogation à l'ERE, Espace réservé aux eaux, pour un projet de route privée.

Dérogation à l'OIVS, Ordonnance concernant l'inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse.

Situation : Parcelle No 1591, plan No 9, au lieu-dit L'Aminona à Mollens

Propriétaires : Delphine Gex-Collet et Gasser Jérôme

Zone : de chalets d'Aminona - Coordonnées : 2/607/034 / 1/130/971

Dépôt du dossier le 18.10.2019. Dossier No2019.246.

Les plans sont à disposition au bureau communal de Chermignon, Route Cantonale 45, 3971 Chermignon, de 08h00 à 12h00 ou sur rendez-vous. Les observations ou oppositions éventuelles, dûment motivées, sont à adresser par pli recommandé, au Conseil communal de Crans-Montana, CP 308, 3963 Crans-Montana 1, dans les 30 jours suivant cette publication.

Crans-Montana, le 28 février 2020
L'Administration communale